Lille : dans le métro, Missoum S. menace de commettre un attentat et veut brûler des policiers (MàJ : il est relâché en raison d'une erreur juridique)

29/10/2021 à 10h29



29/10/2021

Ce mercredi soir, Missoum S. est rentré chez lui, après quatre semaines passées en détention provisoire. Le 14 septembre, il est arrêté dans la station de métro Wazemmes, en début de soirée. Une passagère a donné l'alerte en milieu d'après-midi. Elle a été menacée par un passager très énervé qui hurlait « *Si je ne fais pas un attentat à la gare Lille Flandres, je suis un fils de pute* ». Il répète ça sans arrêt. Elle l'a même enregistré. « *D'après ce qu'on entend, vous êtes particulièrement véhément* », a souligné ce mercredi au tribunal, le président Mikael Simoens. Missoum S. ne se laisse pas arrêter facilement. **Il menace les policiers de les brûler, prévient qu'il va s'en prendre à leurs familles. Amené en garde à vue, il « *veut cramer le commissariat* ».**

[…]

Le 27 octobre, retour au tribunal. L'expert-psychiatre a considéré que **Missoum S. n'a pas de maladie psychiatrique qui altérerait sa responsabilité pénale.** Le médecin relève néanmoins « *des traits saillants antisociaux, une déficience légère, une polytoxicomanie* »

La procureure Anaïs Leborgne **requiert trois ans de prison dont la moitié en détention.** La magistrate observe que les faits sont constitués et que les menaces sont répétées. Missoum S. a **vingt mentions sur son casier judiciaire**. Mais au final, ce procès comptera « pour du beurre ». Au moment d'énoncer la décision, au terme du délibéré, le président Simoens indique que le tribunal « *fait droit à la nullité de procédure* », plaidée par l'avocat de la défense, en début d'audience. Me Blanc avait relevé que le tribunal n'a pas été correctement saisi au motif qu'au moment de son arrestation, Missoum S. n'était pas assisté d'un avocat. Notamment, **il n'avait pas d'avocat devant le juge des libertés qui est celui qui saisit le tribunal. Or, Missoum S. étant sous curatelle, la loi stipule que la présence d'un avocat est obligatoire. Ce mercredi, Missoum S. a été remis en liberté. Il appartient au parquet d'engager de nouvelles poursuites pour un nouveau procès.**

La Voix du Nord

15/09/2021

Un homme de 34 ans a été interpellé et placé en garde à vue à Lille (Nord) ce mardi soir. Il aurait menacé de commettre un attentat en gare de Lille-Flandres alors qu'il se trouvait dans le métro.

Des usagers du métro lillois ont contacté la police vers 18h30 ce mardi soir. Ils venaient d'entendre un homme tenir des propos inquiétants. Ce dernier aurait notamment affirmé vouloir commettre un attentat à la gare Lille-Flandres, tout en faisant l'apologie du terrorisme décrit une source policière.

Son signalement a été communiqué aux forces de l'ordre qui se sont lancées à sa recherche. Le suspect a été interpellé peu après. Il aurait insulté et menacé de mort les policiers.

Âgé de 34 ans et déjà connu des services de police, il a été placé en garde à vue. Ce dernier avait sur lui quatre cutters et une petite quantité de cannabis précise cette même source. Le groupe d'appui judiciaire (GAJ) du commissariat de Lille a été chargé de l'enquête.

Actu17